



Association des Professionnels
de la Réassurance en France

REVUE DE PRESSE

Lundi 16 juillet 2012

Source : AFP - 4 SM74 ECF 3031 120712-16h20

Date : 12-07-2012

Pays : France

Rubrique :

Assurance-res

Réassurance : hausse du marché français en 2011, soutenu par Solvabilité II

PARIS, 12 juil 2012 (AFP)

Le marché français de la réassurance a connu une accélération en 2011, avec des primes en hausse de 8% par rapport à l'année précédente, selon des chiffres publiés jeudi par l'Association des professionnels de la réassurance en France (Aprel).

Le total des primes brutes, hors affaires souscrites par la Caisse centrale de réassurance (CCR) avec la garantie d'Etat, a atteint 4,80 milliards d'euros.

En réassurance non-vie (dommage et responsabilité), la progression est de 6%, à 2,87 milliards d'euros, tirée notamment par l'automobile, mais aussi par le crédit-caution (+31%). Pour M. Vilnet, le bond du crédit-caution, aussi appelé assurance-crédit, est lié à "une anticipation de changement de cycle".

Craignant une hausse des impayés des entreprises avec la dégradation de l'économie (ce qui déclenche une indemnisation en assurance-crédit), les assureurs-crédit se réassureraient ainsi davantage.

En réassurance-vie, la croissance atteint 11%, à 1,93 milliard d'euros. "C'est la première fois depuis 7 ou 8 ans que nous avons une croissance aussi forte", a commenté François Vilnet, président de l'Aprel, lors d'une conférence de presse.

Pour le président de l'Aprel, outre un effet marginal lié à des relèvements tarifaires, cette hausse est principalement due à la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire dit Solvabilité II.

Cette nouvelle réglementation met l'accent sur les fonds propres des assureurs et la réassurance est l'un des moyens qui permet d'en libérer une partie en cédant des risques.

"On sent qu'il y a une demande qui va augmenter, en vie et en non-vie, avec Solvabilité II, avec des assureurs qui sont souvent assez justes en marge de solvabilité" (fonds propres rapportés au minimum exigé par le régulateur)", a expliqué M. Vilnet.



Source : Argus de l'assurance
Date : 13-07-2012
Pays : France
Rubrique : actualités du 13 juillet 2012

L'ARGUS DE L'ASSURANCE

Les réassureurs français engrangent des primes records

Le marché français de la réassurance, toujours cinquième marché mondial, reste dynamique. Avec près de 5,8 Md€ de primes acceptées en 2011, la place de Paris a même enregistré son plus gros volume historique, selon l'Association des réassureurs exerçant en France (Apref), qui a tenu sa traditionnelle conférence annuelle le 12 juillet.

En réassurance non-vie (3,6 Md€ de primes acceptées par les réassureurs exerçant en France et membres de l'Apref, en progression de 6%), ce sont l'auto (+11%) et surtout la branche crédit-caution (+31%) qui expliquent l'augmentation du volume de primes. « Les assureurs crédits avaient réduit ces dernières années leur recours à la réassurance. Le crédit est une branche qui se pilote facilement, avec une bonne visibilité. Le fait qu'ils y aient davantage recours aujourd'hui indique, de leur part, qu'ils pensent être dans un changement de cycle ou qu'ils l'anticipent », a commenté François Vilnet, président de l'Apref.

En réassurance vie, les primes acceptées par les réassureurs ont augmenté en 2011 de 11%, à 1,9 Md€. La « plus forte progression enregistrée depuis très longtemps », a indiqué le président de l'Apref. C'est la prévoyance (décès, incapacité-invalidité, chômage, accidents) qui a progressé le plus entre 2010 et 2011 (+13%).

Le combat S2

Globalement, les hausses tarifaires ne peuvent justifier à elles seules la progression des volumes de primes cédés par les assureurs. En fait, ce serait surtout le signe que les conséquences de l'arrivée programmée de la réforme Solvabilité 2 commencent à être intégrées dans les politiques d'achat de réassurance. Solvabilité 2, contre lequel l'Apref continue le combat, afin que les spécificités de la réassurance soient dûment prises en compte et non pénalisées.

En particulier, la réassurance dite alternative (financière ou limitée dans le temps, appelée réassurance « finite »), « très mal prise en compte dans Solvabilité 2 », suscite toujours de vifs débats au niveau européen, et beaucoup de discussions entre l'Apref et ses homologues européennes. En outre, « la réassurance financière est considérée par les régulateurs comme non traditionnelle donc plutôt systémique. Nous souhaitons que ce micro marché continue à se développer et ne soit pas inhibé par la réglementation », a expliqué François Vilnet.

Parmi les autres chantiers en cours, les réassureurs poursuivent leurs discussions avec les assureurs et les pouvoirs publics sur le renouvellement, fin 2012, du pool de couverture du risque terroriste Gareat avec la garantie de l'Etat, attendent toujours l'examen par le Parlement de la réforme du régime cat' nat' ou encore, continuent leurs travaux avec la FFSA sur le label dépendance.



La réforme du régime des catastrophes naturelles avance à petits pas

Le texte, adopté en conseil des ministres, est désormais prêt pour une lecture au Parlement, a indiqué Bernard Spitz, président de la FFSA

par VIRGINIE DENEUVILLE

Alors que 2011 s'est révélée être l'année la plus coûteuse (380 milliards de dollars, soit 312 milliards d'euros) au niveau mondial en termes de catastrophes naturelles, «c'est un choc que la réassurance a assumé», a indiqué Bernard Spitz, président de la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances). Toutefois, «le régime français des catastrophes naturelles doit être rendu plus robuste», a-t-il rappelé.

Le texte de la réforme, initiée suite à la sécheresse intervenue en 2003, «a été adopté en Conseil des ministres et est désormais prêt pour une lecture au Parlement», a indiqué le président, précisant toutefois n'avoir «pas d'autres éléments de calendrier à ce jour».

Au-delà des principaux points de la réforme (liste officielle des phénomènes

éligibles, seuils d'intensité, établissement de règles de construction adaptées...), «développer la prévention est essentielle. Nous devons amener cette culture du risque à tous les niveaux: international, national, territorial», a estimé Bernard Spitz.

Parallèlement, sur le risque terroriste, la garantie de l'Etat dans le cadre du pool de co-réassurance Gareat (Gestion de l'assurance et de la réassurance des risques attentats et actes de terrorisme) «arrive à échéance fin 2012», a indiqué Bernard Spitz. Cette garantie devrait logiquement être reconduite, a estimé François Vilnet, président de l'Apref (Association des professionnels de la réassurance en France).

La profession continue par ailleurs à militer pour l'attractivité de la place de Paris. «Des transferts de sièges de réassureurs sont réalisés en Europe,

mais aucun ne vient en France», déplore François Vilnet.

En 2011, le montant des primes de réassurance en France ont crû de 7% à 5.600 milliards d'euros, selon les chiffres de l'Apref. La progression a principalement été portée par la réassurance vie, dont les primes ont crû de 11% à 1.937 milliards d'euros, contre une hausse de 6% à 3.663 milliards d'euros en non-vie.

«Cette croissance est la plus forte enregistrée depuis plusieurs années. Si l'effet tarifs a joué pour un ou deux points, la croissance a également été portée par une demande supplémentaire et par un effet Solvabilité 2. Les réassureurs ont gagné des parts de marché, les assureurs étant moins incités à faire de la réassurance», explique François Vilnet.

Source : Les Echos
Date : 13/07/2012
Pays : France
Rubrique : Finance

ASSURANCE

Le marché français de la réassurance a progressé de 7 % l'an dernier, à 5,6 milliards d'euros. La réassurance-vie se développe davantage que la branche non vie.

La perspective de Solvabilité II a soutenu la demande de réassurance en France

L'année 2011 a été plutôt bonne pour le marché hexagonal de la réassurance. L'an dernier, les membres de l'Association des professionnels de la réassurance en France (Apref) ont encaissé 5,6 milliards d'euros de primes, soit une hausse de 7 % par rapport à 2010. « C'est le plus gros chiffre jamais réalisé sur la place de Paris », s'est félicité hier François Vilnet, le président de l'Apref. Le marché n'avait pas non plus connu une telle croissance depuis sept ou huit ans, précise-t-il.

Tendance notable, c'est la réassurance-vie qui se développe le plus (+ 11 % 1,94 milliard d'euros), en particulier sur la partie prévoyance (décès, incapacité-invalidité, chômage, décès). En réassurance-dommages, la hausse a atteint 6 %, à 3,66 milliards (en comptant les affaires souscrites par la Caisse centrale de réassu-

31 %
La progression des primes brutes souscrites en réassurance de crédit-caution l'an dernier.

rance avec la garantie de l'Etat), portée par l'automobile (+ 11 %) et le crédit-caution (+ 31 %).

Plusieurs facteurs ont soutenu le marché, explique François Vilnet : en dehors de l'accroissement naturel de la demande, les futures contraintes de fonds propres de Solvabilité II incitent les assureurs à céder plus de risques.

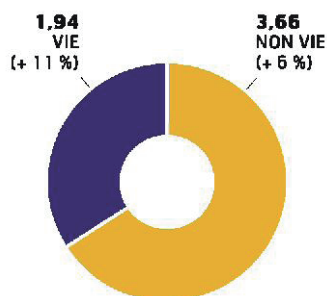
Il n'en reste pas moins que l'Apref s'inquiète toujours du manque d'attractivité de la place de Paris. Les réassureurs étrangers préfèrent toujours s'installer à Zurich, au Luxembourg ou en Irlande. « Or il est impossible d'être une place financière digne de ce nom s'il n'y a pas un marché de la

réassurance digne de ce nom », affirme François Vilnet.

Au niveau mondial, la concentration va toujours bon train. Les dix premiers réassureurs détiennent désormais 58 % du marché, contre 54 % en 2010. L. T.

LE MARCHÉ FRANÇAIS DE LA RÉASSURANCE

EN MILLIARDS D'EUROS, EN 2011
TOTAL DES PRIMES APREF :
5,6 (+ 7 %)



« LES ÉCHOS » / SOURCE : APREF



Source : La correspondance économique
Date : 13/07/2012
Pays : France
Rubrique : Organisations Professionnelles


La
Correspondance économique
Quotidien d'Informations économiques et sociales

◆ **Association des professionnels de la réassurance en France** : Le marché français de la réassurance a connu une accélération en 2011, avec des primes en hausse de 8 % par rapport à l'année précédente, indiquent des chiffres publiés par l'Association des professionnels de la réassurance en France (APREF). Le total des primes brutes, hors affaires souscrites par la Caisse centrale de réassurance (CCR) avec la garantie d'Etat, a atteint 4,80 milliards d'euros. En réassurance non-vie (dommage et responsabilité), la progression est de 6 %, à 2,87 milliards d'euros, tirée notamment par l'automobile, mais aussi par le crédit-caution (+ 31 %).



APREF : 26, boulevard Haussmann – 75009 Paris- France - Tél : +33 (0)1 42 47 90 10
Courriel : secretariat@apref.org - Site : www.apref.org

Source : Magazine professionnel de l'ACTUARIAT

Date :

Pays : France

Rubrique :



*“Le risque catastrophes,
c'est 6 % à 7 %
du marché mondial
de la réassurance”*

Aggravation des risques, désengagement des États, mondialisation... Pour François Vilnet, président de l'Association des professionnels de la réassurance en France (Aprel), les réassureurs doivent repenser leur approche.

l'actuariat : 2011 a concentré une succession exceptionnelle de catastrophes, pour un coût d'environ 50 milliards de dollars pour les réassureurs. Quel impact économique pour la réassurance ?

François Vilnet : L'impact potentiel sur les fonds propres du secteur de la réassurance devrait varier de 2 % à 5 %. La surcapitalisation du secteur – liée à un cycle précédent favorable – lui aura permis de supporter ces coûts. Mais la réassurance ne peut faire l'économie d'une réflexion profonde sur son approche. Le risque catastrophes représente environ 6 % à 7 % du marché mondial de la réassurance, mais sa part dans les résultats est plus forte et la volatilité très importante. Il ne fait aucun doute que ce ratio va aller croissant avec l'augmentation de fréquence et de sévérité des catastrophes, ainsi que le développement de la richesse et de l'assurabilité au niveau mondial.

l'actuariat : Les modèles catastrophes existants sont-ils devenus inefficaces ?

F.V. : Face à des événements dont la fréquence et l'intensité augmentent, les modèles deviennent de plus en plus des outils de référence d'aide à la décision et de moins en moins des outils de décision. Ce qui pose problème, ce n'est pas tant le montant des sommes en jeu que la récurrence d'événements extrêmes et l'augmentation de leur complexité. La difficulté est double : nous nous trouvons à la fois face à des événements naturels potentiellement plus liés entre eux et à une interconnexion croissante entre événements extrêmes et catastrophes industrielles et économiques. Fukushima – environ 4 %

du PIB du Japon en dommages économiques – illustre parfaitement ce nouveau paradigme.

l'actuariat : La mondialisation augmente-t-elle le coût global de la sinistralité ?

F.V. : La mondialisation a indiscutablement des coûts induits dans la sinistralité des catastrophes naturelles. Plus le sinistre est important, plus les conséquences économiques sont étendues. Pour ne rien simplifier, les industries de pointe sont souvent localisées dans des zones très exposées (Japon, Californie). Cette imbrication des dimensions complexifie sensiblement la donne. Le facteur de carence de fournisseurs, par exemple, qui s'est exprimé de manière flagrante à la suite des inondations de Bangkok, est sans doute l'un des plus épineux à modéliser : comment intégrer une chaîne de valeur industrielle dans une modélisation climatique ?

l'actuariat : Aujourd'hui, quelle est la part assurée des événements extrêmes ?

F.V. : Elle est faible : pour Fukushima, on peut la situer à environ 10 % du total du sinistre économique. Il faut donc interroger le système global de la réassurance, repenser les équilibres de contribution des différents acteurs engagés – publics et privés –, construire des partenariats et préciser les frontières de responsabilité des uns et des autres. L'Aprel milite notamment dans les catastrophes naturelles en France pour que des efforts majeurs soient faits en matière de prévention, à tous les niveaux de la chaîne économique et assurantielle.

